



Rue du Molinay, 60
4100 SERAING

Service du Personnel

Agent traitant : BORAL Dominique, Chef de Division f.f.

Téléphone : 04/279.09.63

Courriel : dominique.boral@seraing-cpas.be

OBJET : Appel public commun Ville/CPAS en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'employés d'administration D2.

Chères collègues,

Il est porté à la connaissance du personnel du CPAS de Seraing que le collège communal, en séance du 4 octobre 2024, a décidé de lancer un appel public commun à la Ville et au Centre public d'action sociale de SERAING, en vue de la **constitution d'une réserve de recrutement d'employé(e)s d'administration D2**.

Cette note de service s'adresse UNIQUEMENT aux agents qui n'ont pas posé leur candidature aux précédents appels ou qui n'ont pas réussi les précédents examens.

Les agents du CPAS de Seraing désireux de postuler devront **impérativement** suivre la procédure d'inscription via le site internet de la Ville de Seraing via le lien suivant : www.seraing.be/reserve-employes

L'agent qui, au moment où il a été engagé au CPAS de Seraing était inscrit (ou a été inscrit après son engagement) dans une réserve de recrutement d'employé(e)s d'administration D2 constituée après appel public est dispensé de représenter l'examen lors de tout appel public lancé par l'Administration communale et/ou son CPAS (dans le cas d'une réserve commune) en vue de reconstituer une nouvelle réserve de recrutement. Cette dispense est accordée pour autant que l'agent soit toujours occupé au CPAS de Seraing dans la même fonction à la date de clôture de l'appel.

La date de clôture pour cet appel a été fixée au **vendredi 15 novembre 2024 au plus tard**, et **devra accompagnée des documents suivants** : copies des titres, diplômes, certificats requis.

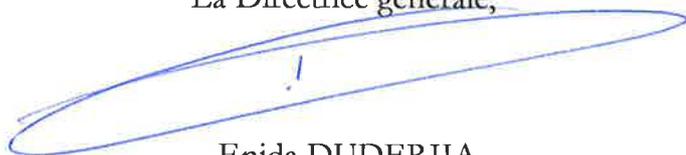
Afin d'éviter toute erreur dans l'interprétation des conditions d'appel, les candidat(e)s qui le souhaitent peuvent s'informer auprès du service du personnel de la **Ville de Seraing** (tél. : 04/330.83.36 -04/330.83.47), seul habilité en l'occurrence pour fournir tout renseignement concernant le statut administratif.

Toute candidature ou autre pièce qui arrivera après ce délai sera rejetée.

Il ne sera envoyé AUCUN RAPPEL.

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice générale,



Enida DUDERIJA

Le Président,



Eric VANBRABANT

Mmes et MM. les Chefs de services sont chargés de remettre la présente note à chaque membre du personnel concerné. Ils veilleront à ce que les absents du service (congés, maladies, etc.) la reçoivent également.